

Vous souhaitez vous installer en Languedoc ?

Entreprise Individuelle

Nous vous invitons à consulter la documentation sur les conditions d'installation disponible sur le site Internet www.msalanguedoc.fr

► Quelles démarches devez-vous effectuer pour être affilié à la MSA ?

Après votre inscription auprès du Centre de Formalité des Entreprises (C.F.E.), vous devez transmettre à la MSA du Languedoc, les documents suivants (1) :



► Pièces d'état civil à fournir à votre MSA :

- Copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né en France
- Extrait d'acte de naissance avec filiation et une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né hors France Métropolitaine
- Autorisation de travail sur le territoire français si vous êtes de nationalité étrangère hors EEE

► Documents à compléter et à retourner à votre MSA :

- Questionnaire ci-joint à adresser à votre MSA quelle que soit l'activité que vous exercez
- Déclaration d'activité agricole si vous exercez une activité d'élevage, de maraîchage ou de cultures légumières
- Demande d'affiliation en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers (si vous exercez une activité forestière)

► Vous avez besoin d'un accompagnement pour compléter votre dossier ?

Vous pouvez nous contacter par téléphone, vous rendre dans une de nos agences ou contacter le conseiller en protection sociale de votre MSA : MALLOL Isabelle par e-mail (à privilégier) mallol.isabelle@languedoc.msa.fr ou par téléphone au 04 67 34 10 47.

► A quel moment votre dossier sera-t-il instruit ?

Dès réception de l'ensemble des documents, la MSA instruit votre dossier et vous adresse une notification d'affiliation si les conditions sont remplies. Dans le cas contraire, vous recevrez une notification de rejet d'affiliation.

Vous pouvez désormais vous inscrire sur notre site Internet avec le numéro d'immatriculation ou SIREN qui vous a été communiqué par votre MSA afin d'effectuer vos futures démarches en ligne.

(1) Imprimés disponibles sur le site Internet www.msalanguedoc.fr ou sur simple demande auprès de la MSA du Languedoc

(2) Coordonnées disponibles sur le site Internet www.msalanguedoc.fr

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES



Pièces à joindre pour une création ou une modification d'activité agricole à titre individuel :

- Imprimé P0 rempli et signé
- Copie carte d'identité ou passeport
- Copie carte vitale ou attestation de droit
- Copie livret de famille si ayant droit
- Copie attestation notariée ou copie du bail (fermage, métayage, prêt à usage)
- Photocopie des cartes d'immatriculation des chevaux
- Photocopie déclaration emplacement de ruchers
- Photocopie certificat de capacité professionnelle (chiens, chats, gibier),
- Frais prestation d'aide à la formalité, voir CFE.

Pour les étrangers :

- Extrait d'acte de naissance
- Copie carte de séjour

Demande ACCRE :

- Copie carte d'identité ou passeport,
- Attestation RSA ou ouverture de droits Pôle Emploi

Pièces à joindre pour une cessation d'activité :

- Résiliation baux, attestation notariée (si vente).

Personne à contacter : Nadine COURTIAL

Permanence téléphonique : *le matin de 8 h 30 à 10 h*
l'après midi de 14 h à 15 h.
Tél : 04.67.20.88.20
courtial@herault.chambagri.fr

 *Le C.F.E. ne reçoit que sur rendez-vous.*

Les imprimés sont à retirer auprès du CFE ou peuvent être téléchargés sur Internet.